



#### **Le grand chambardement !**

On y est ! Et jusqu'au cou !

Les déménagements ont débuté et les personnels se croisent dans tous les sens, sans d'ailleurs toujours comprendre quel en est le sens !

« Cela n'a pas de sens » aurait dit Raymond DEVOS.

Malheureusement si ! Cela en a ! Et pour la plupart des personnels, c'est écoeurant, démobilisant.

La concrétisation des organigrammes CAR et Ville (il n'y en a d'ailleurs plus qu'un) fait que les personnels ne savent plus s'ils sont « Ville » ou « CAR », ni de quelle autorité territoriale ils dépendent hiérarchiquement.

N'aurait-il pas été préférable, comme l'UFICT-CGT Reims le réclamait, de passer tous les services à la CAR (sauf les régaliens) et de conventionner avec les villes de la communauté qui avaient besoin des services ; mais c'est vrai que dans ce cas il aurait fallu sortir du rémorois et l'appliquer à toutes les communes et leurs personnels.

Il va désormais être assez difficile de savoir quel est l'employeur de chacun tant les croisements sont nombreux et étroits.

Tant que l'on parlait transfert dans l'absolu, le nombre d'agents pouvait sembler moindre, mais maintenant que nous sommes dans la réorganisation géographique générale, les transferts, les déplacements sont énormes et ont des conséquences sur les rythmes de vie, sur les habitudes, sur les organisations familiales, etc...

Non, Madame la Maire, nous ne sommes pas au bout de la réorganisation. Vous avez sûrement raison sur le papier, mais dans les faits, le traumatisme perdure, se développe et atteint aujourd'hui tout le monde.

Et nous ne parlerons pas du coût (financier, celui-là) que tout cela engendre...

Les syndicats CGT et UFICT-CGT resteront vigilants et sont à votre disposition. N'hésitez pas à saisir les membres des CHS et des CTP !

**Se syndiquer, un acte essentiel !**

Plus on est à revendiquer, plus on a de chance de gagner !

Rejoignez l'UFICT-CGT...

#### **PROTECTION SOCIALE : et si on en reparlait !**

A l'heure où se prépare actuellement le décret sur la participations des employeurs publics à la protection sociale de leurs agents, il n'est inutile de regarder ce que dit le baromètre social en la matière.

Ainsi selon une étude de l'IFOP un profond sentiment de dégradation du système de santé se révèle chez les territoriaux.

« *Sentiment d'anxiété*

*Faut-il s'en étonner ? Certains des résultats du baromètre résonnent un peu comme un appel adressé par les agents à leur collectivité. Le baromètre met tout d'abord en lumière les limites actuelles de la couverture des territoriaux. De ce point de vue, un chiffre est malheureusement extrêmement préoccupant : un tiers des agents territoriaux a renoncé à des soins médicaux au cours des douze derniers mois. Ceci est tout simplement inacceptable.*

*cette situation est probablement à l'origine de la montée d'un certain sentiment d'anxiété puisque 54% se sentent moins bien protégés qu'il y a cinq ans. Ces chiffres expliquent que le maintien des niveaux de remboursement des soins soit la priorité de 70% des territoriaux, devant l'accès aux soins pour tous (46%) et le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie.*

....  
*Le décret fixant les modalités de la participation des collectivités à la protection complémentaire des agents est en cours de négociation.... »*

Ces propos ne sont pas de nous, mais nous y adhérons ; Ils sont de Jean-pierre MOREAU, Président général de la MNT (représentée à Reims par FO)

Pour souligner encore plus ces propos, nous ajouterons que 89% des agents attendent que leur collectivité participe au financement et plus de 80% d'entre eux estiment que cette contribution financière serait un élément clé de l'attractivité de la collectivité.

Soulignons également qu'il ya encore des collectivités qui ont maintenu leur participation aux mutuelles (pas comme à Reims où sur proposition de la DRH, celle-ci a été supprimée en 2007)

Dernier point à souligner : la majorité des territoriaux estime que la participation doit être supérieure à 40% du montant des cotisations (chiffre plus modeste que dans le privé néanmoins.

Voilà des éléments qui devraient inciter Madame la Maire à rouvrir des négociations sur ce point et peut-être à remettre à plat la situation.

Ce serait une grande chance pour le dialogue social ! et pour montrer l'attention qu'elle porte aux conditions de vie de ses agents ! CHICHE !

### **Catégorie B**

#### **La montagne qui accouche d'une souris**

Une réforme de la catégorie B de la fonction publique est actuellement en discussion avec un objectif d'application pour 2011. Le Gouvernement avait annoncé que cette réforme serait une avancée majeure. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'on est très loin des effets d'annonce !

D'après les premières informations dont nous bénéficions, les indices de début de carrière seront légèrement augmentés et des échelons seront rajoutés à la fin du 3<sup>ème</sup> grade (rédauteur chef, assistant de conservation hors classe, technicien supérieur chef par exemple...)

Pour compenser ces améliorations mineures, la durée pour arriver en fin de carrière sera allongée. Et il ne sera plus possible de passer directement du premier au troisième grade après réussite à un examen professionnel.

Où comment reprendre d'une main ce que l'on a (petitement) donné de l'autre...

Pour information, nous avons d'ores et déjà communiqué aux agents concernés un 4 pages édité par l'UFICT par messagerie électronique (en ligne également sur notre [site Internet](#))

Nous inviterons par ailleurs l'ensemble des agents de la catégorie B à une réunion d'information syndicale après la rentrée de septembre, période où nous aurons peut-être davantage de renseignements à vous communiquer.

Quoi qu'il en soit, en cas d'interrogation, n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s et délégué(e)s UFICT-CGT qui se tiennent à votre disposition.

### **Réorganisation des services : ou comment trouver de l'argent là où il n'y en aurait pas...**

On n'a eu de cesse depuis des mois de nous répéter que les finances de la Ville et de la Communauté étaient au plus mal.

C'est d'ailleurs soi-disant pour cette raison que les augmentations proposées par la Municipalité pour le régime indemnitaire des agents de catégorie C ont été si faibles et si inégalitaires (rappelons que plus de 500 collègues ont obtenu moins de 30 euros bruts...)

Il apparait néanmoins que la municipalité peut trouver de l'argent lorsqu'elle en a besoin et notamment dans le cadre de la réorganisation des services.

Passons sur le coût de l'audit commandé à Ernst et Young (plus de 200 000 €...) et parlons des dépenses pour les déménagements des services.

Ainsi on nous annonce 140 000 € (hors taxes) pour l'entreprise DEMECO, 550 000 € de travaux pour l'immeuble Arcelor qui sera bien difficile à revendre puisqu'on sait qu'il est amianté, 300 000 € pour l'Hôtel de Ville et la rue Thiers, 150 000 € pour des travaux rue du temple, 15 000 € pour l'Hôtel de Communauté.

On en arrive déjà à plus de 1 150 000 € et la liste n'est probablement pas exhaustive !

Nous espérons que la transparence sera de rigueur et que nous aurons connaissance des coûts définitifs à l'issue des déménagements.

En tous les cas il est désormais évident que cette réorganisation coutera très cher !

L'UFICT-CGT Reims tient à marquer sa désapprobation à l'égard de la campagne de diffamation odieuse du Journal L'UNION vis-à-vis d'un Adjoint au Maire.

Nous nous déclarons solidaires de celui-ci.

Toutefois rappelons à l'attention de certains élus, un vieil adage : « Ne fais pas à d'autres ce que tu ne veux pas que l'on fasse à toi-même ! »